



MAIRIE DE VILLEPERDRIX

3 Place de la Fontaine

26510 VILLEPERDRIX

Tel : 04.75.27.44.16

mairie.villeperdrix@orange.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du LUNDI 02 OCTOBRE 2023

REUNI EN SEANCE ORDINAIRE DANS LA SALLE COMMUNALE DE LEOUX

Convoqué le : 23/09/2023

Présidé par : Jacques NIVON

Secrétaire de séance : Marie BODY

Présents : Jacques NIVON, Gérard NELH, Marie BODY, Jérôme PLANTEVIN, Adrien DONZET, Dorothée BÖLLING, Louis MEGE, Ernst LOPES CARDOZO, Michèle BONIN, Emile MALLET

0 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 24/07/2023

Sans remarque particulière, le compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 24/07/2023 est approuvé à l'unanimité.

1 – POINT FINANCIER DES TRAVAUX »COEUR DE VILAGE »

Le Maire commente les notes qu'il a adressées aux Conseillers en même temps que la convocation. Le point financier dressé par le maître d'œuvre début Septembre montre que l'ensemble des travaux prévus dans le dossier « Travaux de revitalisation et d'aménagement au cœur du village de Villeperdrix » se monte à 461878.82 € HT. Ce bilan confirme qu'il est possible d'envisager financièrement des travaux complémentaires détaillés sur la note jointe au bilan financier. Après avoir redonné le détail de ces propositions de travaux, le Maire demande l'accord du Conseil municipal. Le Conseil valide ces propositions à l'unanimité. Le Maire précise enfin que les deux notes seront jointes au compte rendu.

2 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Maire rappelle qu'une somme de 4000 € a été portée au budget 2023 pour les subventions aux associations: il convient maintenant d'en fixer la répartition. Il propose les sommes suivantes :

- Les Aquabelles : 150 €
- Le Comité des Fêtes : 350 €
- L'ADEM : 60 €
- L'Association des Maires de l'ancien canton de Rémuzat : 120 €



MAIRIE DE VILLEPERDRIX

- Le Troquet : subvention exceptionnelle de 210 € pour rembourser l'achat de l'évier extérieur (150 €) et 60 € de boissons pour la réunion sur les déchets. Cette somme sera versée au Comité des Fêtes car l'association « Le Troquet » n'a pas de n° SIRET. Le Comité des Fêtes aura donc à charge de reverser cette somme au Troquet
- L'Association d'animation sociale du Haut Nyonsais : 255 €
- PSMS : 2040 €
- Avenic : 576 € dont 360 € de cotisation de base, le reste concerne le nouvel abonnement téléphone et internet.
- Fédération des Villes Françaises oléicoles : 50 €

Soit un total de 3811 €. Il convient de rappeler qu'une subvention exceptionnelle a été versée à la Commune de Séderon pour l'aider à faire face à un orage catastrophique qui a frappé le cœur du village début Juin dernier.

3 – LOCAL RANGEMENT ADOSSE AU PREAU DE LA SALLE DES FETES

Le Maire rappelle les grandes lignes de l'évolution du projet également décrites dans la note jointe à la convocation : Abandon de la place de parking qui permet d'augmenter la largeur du bâtiment de 30 cm, pour le reste rien de changé. Une déclaration préalable de travaux a été déposée.

3 – SIVOS

Le Président du SIVOS nous avait fait remarquer dès l'année dernière que la mise en place de notre transport scolaire entraînait des temps supplémentaires de garde d'enfants liés à la correspondance des cars. Cette situation, d'une part, avait entraîné des modifications dans les horaires du personnel et d'autres part, n'étant pas facturé aux parents, le SIVOS ne pouvait prétendre à l'aide de la CAF. Le Président a donc proposé un tarif de 0.10 € par jour d'école et par enfant ce qui représente pour Villeperdrix et pour l'année scolaire une somme d'environ 140 €. Pour éviter une facturation lourde pour peu d'argent, le Maire a donc proposé que la Commune prenne en charge cette somme de façon forfaitaire. Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

4 – ENTRETIEN MASSIFS DE FLEURS DANS LE VILLAGE

Depuis plusieurs années, nous avons augmenté le nombre de massifs et l'entretien et le suivi deviennent de plus en plus lourds. Mme Perrouse et quelques autres personnes qui assuraient jusqu'à ce jour ce travail bénévolement, souhaitent être aidées pour pouvoir petit à petit « lever le pied ». Contact a été pris avec Robin Duroselle, paysagiste à Sahune qui intervient déjà à Villeperdrix, afin de voir ce qu'il pouvait nous proposer. En concertation avec Mme Perrouse, il propose de passer 2 journées complètes au Printemps et 2 à l'automne puis passer à intervalles réguliers pendant la saison. Il nous fera une proposition chiffrée dans les prochains jours.



5 – QUESTION DIVERSES

- **Coupes de bois** : Mr Vanhulle, technicien ONF est passé en Mairie pour indiquer qu'il avait marqué de nouvelles coupes de bois sur la montagne de Buègue. Emile Mallet pense que ces coupes sont difficiles d'accès et qu'il y a certainement d'autres zones plus proches des chemins. Le Maire appellera Mr Vanhulle pour lui faire part de cette remarque.
- **Dorothee Bölling** pose une question concernant le compostage qui va devenir obligatoire pour chacun d'entre nous dès le 1^{er} Janvier 2024. Nombre de maisons ont déjà un composteur individuel et la Communauté Communes va en proposer d'autres début 2024. Il y a également la possibilité d'installer un composteur collectif fait pour une trentaine de foyers sous réserve d'en faire la demande et surtout former une ou deux personnes de la Commune pour en assurer le suivi en relation avec les services techniques de la CcBDP.
- **Mr Bölling** remercie le Conseil Municipal de s'être déplacé et d'avoir tenu cette séance à Léoux. Il attend avec impatience le cadeau de fin d'année dont son épouse est destinataire. Il en profite pour nous faire part de son souhait d'être inhumé dans le cimetière de Léoux.
- **Ernst Lopes Cardozo** précise que le dépliant sur Villeperdrix, payé par l'ENS via le Conservatoire d'Espaces Naturels Rhône Alpes, va être réédité. Quelques mises à jour sont nécessaires et la maquette définitive sera présentée au prochain Conseil pour accord. Il rappelle enfin qu'il faudra lancer une réflexion sur une liaison piétonne sécurisée entre le village et les arrêts de car.

La séance est levée à 20 heures